

Les Tarifs TTC en **Guyane** applicables au 1^{er} août 2026

Le « Tarif Bleu Résidentiel », tarif réglementé fixé par les pouvoirs publics, porte sur la fourniture d'électricité et sur l'utilisation du réseau public de distribution et s'applique aux clients résidentiels qui ont souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ pour les Clients Particuliers :

Option Base (TTC)			Option Heures Pleines / Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement annuel (€/an)	Prix énergie (cts €/kWh)	Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement annuel (€/an)	Prix énergie Heures Pleines (cts €/kWh)	Prix énergie Heures Creuses (cts €/kWh)
3	142,70	19,05	3	142,70	20,44	15,02
6	187,53	19,05	6	187,53	20,44	15,02
9**	235,73	18,90	9	235,73	20,44	15,02
12**	282,25	18,90	12	282,25	20,44	15,02
15**	325,95	18,90	15	325,95	20,44	15,02
18*	370,91	18,90	18	370,91	20,44	15,02
24*	466,76	18,90	24	466,76	20,44	15,02
30*	554,86	18,90	30	554,86	20,44	15,02
36*	643,80	18,90	36	643,80	20,44	15,02

* Tarifs en extinction pour les puissances de 18 à 36 kVA inclus, puis supprimés au 1^{er} février 2027

** Tarifs en extinction au 1^{er} février 2026 pour les puissances de 9 à 15 kVA

Les prix toutes taxes comprises (TTC) tels qu'indiqués sur les grilles ci-dessus, comprennent :

- **L' OM (Octroi de Mer) et l'OMR (Octroi de Mer Régional)** sont des taxes sur les produits importés dans les DOM et sur les ventes de biens produits localement. Elles s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accise de la facture. Les taux sont fixés par la collectivité territoriale et s'établissent à 14,5% (OM) et 3% (OMR).
- **La CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : taux de 15% (défini par arrêté ministériel) s'applique au montant HT de la part fixe d'acheminement (soumise à la TVA, pas aux taxes locales). Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières).
- **L'accise sur l'électricité** (ex CSPE) est fixée à 3,062 centimes d'euro HT par kWh (soumise à la TVA, pas aux taxes locales). Elle s'applique à la consommation d'Electricité et elle est versée au budget général de l'Etat,

Pour tout savoir sur les taxes, rendez-vous sur <https://www.edf.gf>

N'imprimez ce document que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 2 084 365 041 €
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.com

Conception/réalisation : EDF SEI

Le groupe EDF est certifié ISO 14 001

EDF Guyane
BP 66002 – 97306 Cayenne Cedex

552 081 317 R.C.S. Paris

<https://www.edf.gf>